



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Je soussigné, Joël-Désiré Kra, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Saint-Mathieu, donne avis à tous les citoyens concernés que le Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu étudiera le 10 mai à 19 h 30, lors d'une séance ordinaire qui aura lieu dans la salle du Conseil Émerie-Lapointe située au 288, rue Principale, une demande de dérogation mineure pour le lot 6 486 436.

La demande présentée a pour but d'autoriser l'élément suivant :

- Une marge avant de 7,5 mètres pour le lot 6 486 436 au lieu de 12 mètres tel que requis par la réglementation.

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Mathieu, ce 20 avril 2022.

Joël-Désiré Kra  
Directeur général et greffier-trésorier